

Parts of report by Jean Sermet to the French government on bm420bis.  
(text supplied by Charles & Josette Darrieu)

Extrait du rapport du 18/12/1997 envoyé par J.Sermet, Délégué frontalier de la Région Midi Pyrénées au Ministre de l'Intérieur :

**"L'ERREUR CARTOGRAPHIQUE FRANÇAISE CONCERNANT LE HAUT BASSIN DE LA RENACHA-**

Le problème ici posé, affectant le secteur central de la frontière Ariège-Lerida où la démarcation est désormais "normale" par installation sur la ligne de faite la plus élevée déterminant le divorce des eaux entre nord français et sud espagnol, est celui d'une transgression par rapport à ce principe fondamental. Cette transgression affecte les crêtes entourant un haut bassin herbeux fermé, celui de la Renacha (Renadge des cartes françaises), s'ouvrant entre les croix 420 et 421 (Ports d'Orle et d'Aula).

Entre ces deux ports et plus proche du premier que du second, s'installe, sur un élargissement du faite divisoire, un bassin en forme de conque. Il se situe entre le Pic de la Girette (2570 m) à l'ouest et le Pic des Trois Comtes (2688 m) à l'est. Entre ces deux pics, le faite connaît un élargissement où se creuse la conque fermée du bassin ovale de la Renacha -dénommé sur certaines cartes Coma Gireta. Il fût fréquenté jadis par quelques troupeaux frontaliers, mais est à présent à l'abandon. Son fond est à l'altitude 2400 m et conserve une petite mare d'eau. Le point important est que ce bassin est entouré de deux crêtes l'encadrant. Celle du nord, dominant la France, est le Passage de la Lègne dont l'altitude est 2503 m. Celle du sud, échancrée d'une ouverture étroite donnant sur un ravin dégringolant vers l'Espagne, est à 2442 m. La topographie ne permet aucune méprise ! C'est le rebord septentrional du bassin le séparant du versant français, qui porte la ligne faitière la plus élevée, plus élevée de 61 m que le rebord méridional. Et, comme la Convention de 1863 n'a en rien prévu de partager le bassin ni même précisé son appartenance nationale, il est clair que la démarcation frontalière doit suivre la ligne de crête la plus élevée, celle du nord du bassin, le Passage de la Lègne, et que le bassin de la Renacha appartient de ce fait à l'Espagne.

Or, la surprise est grande de voir que la carte d'Etat-Major française au 1/80 000<sup>e</sup>, publiée après 1863, et même la première carte de l'I.G.N. (feuille de Pic de Maubermé -au 1/20 000<sup>e</sup>- publiée en 1953 et celle même au 1/50 000<sup>e</sup> de 1955) situent la ligne de la frontière sur la crête la plus basse dominant l'Espagne, attribuant dès lors le Bassin de la Renacha à la France. Et cependant nulle dérogation ou exception au principe frontalier de base n'est mentionnée dans les textes internationaux faisant foi. On est en présence d'une manifeste erreur cartographique française.

On ignore pour quelles raisons fut ainsi dessiné sur les cartes ce tracé frontalier fautif ; on doute qu'il y ait eu erreur sur les altitudes ; 61 mètres d'écart peuvent s'apprécier à l'œil nu. Il faut dire aussi que longtemps personne ne s'en aperçût ou ne s'en inquiéta. De plus les erreurs de dessin en atelier (alors que les "mappes" des brigades au terrain étaient correctement exactes) ne sont pas d'ailleurs tellement rares. J'en ai signalé à quelques reprises à la Direction de l'I.G.N. sur la feuille de Bagnères de Luchon ou sur certaines feuilles des Pyrénées Orientales à l'ouest du Perthus.

Ce n'est qu'après la création, en 1975, de la commission franco-espagnole d'abornement, en fonction de la Convention de 1973, que lors d'une des premières réunions de cette commission, à Tarbes, la Délégation espagnole, par la voix des représentants du Service Géographique de l'Armée, signala l'anomalie, qui prit par surprise la Délégation française. S'ensuivirent des discussions lors de sessions suivantes de la Commission. La Délégation française finit par admettre l'erreur cartographique (non diplomatique) en exprimant ses regrets et ses excuses.

Pour bien marquer le retour à une situation réelle et normale des instructions furent données à l'I.G.N. aux fins de correction de ses cartes. Celles-ci, tant le 1/50 000<sup>e</sup> que le 1/25 000<sup>e</sup>, dessinent désormais le tracé de la démarcation internationale sur le rebord septentrional du Bassin de la Renacha, le Passage de la Lègne à 2503 m. Mais ultérieurement, à la demande de la Délégation espagnole, il fut accordé de préciser à tous la véritable situation de la ligne des souverainetés par l'implantation d'une borne bâtie sur le Passage de la Lègne. Intermédiaire entre les repères 420 et 421, elle porterait le numéro 420 bis.

Cette installation sur le terrain a tardé, car à la fin des années 80 et début 90 on ne pouvait plus assurer le transport de cette borne par mulets -comme ce fût le cas pour les bornes Haute-Garonne Lerida, toutes

restaurées dans le courant des années 50. Le mulet est devenu rare ; de plus, les sentiers d'accès au Passage de la Lègne, non fréquentés, se sont dégradés rendant de la sorte très aléatoire un tel acheminement ; seul était valable un transport par hélicoptère, à la fois pour la borne, les délégués frontaliers et les ouvriers. En raison de problèmes de crédits, l'opération fut retardée.

Mais à la reprise de réunions de la Commission mixte d'abornement, et plus particulièrement celle ayant siégé en octobre 1995 à Figueras, la décision fut prise de ne plus retarder l'implantation de la borne 420 bis. Elle fut prévue pour l'été 1996. Deux circonstances adverses y firent cependant obstacle. D'une part, les discussions relatives à l'obtention gratuite d'un hélicoptère à fournir par les services aériens du Ministère de l'Intérieur. D'autre part, l'arrivée précoce du mauvais temps dès la mi-septembre 1996.

L'opération dût être reportée à 1997.

#### **MISE EN PLACE DE LA BORNE INTERMEDIAIRE 420 BIS -**

La demande faite par le Préfet de la région Midi-Pyrénées de la mise à disposition du Délégué frontalier de la région d'un hélicoptère par le Ministère de l'Intérieur reçut satisfaction par FAX en date du 22 août 1997. En fonction des disponibilités des services à assurer par l'hélicoptère de la base de Perpignan, l'opération devait être programmée entre le 8 et le 10 septembre. Elle eut finalement lieu le 10 septembre et fut favorisée par une journée de grand beau temps, claire et chaude.

La réunion des participants fut fixée dans la matinée à l'aérodrome de Saint-Girons. L'hélicoptère y arriva aux environs de 10 heures. L'y attendaient les deux Délégués frontaliers de Midi-Pyrénées et de Lerida ; le Délégué frontalier des Pyrénées-Atlantiques -escortant la borne fabriquée depuis longtemps à Arette (P.A) et le ravitaillement de l'hélicoptère en kérosène fourni par les services militaires de Pau- ; l'entrepreneur d'Arette et ses trois ouvriers et le guide, M. Alain BOURNETON, l'un des meilleurs connaisseurs pratiques de la haute chaîne, et photographe de mérite ; son intervention était nécessaire pour guider l'hélicoptère vers le Passage de la Lègne, point si facile à repérer depuis l'appareil pour qui n'est pas familier de ces crêtes.

L'opération elle-même ne présenta pas de problèmes majeurs à l'exception du maniement de la borne - divisée en deux morceaux, chacun d'un poids de 250 kg. Pour des opérations ultérieures de ce genre il conviendra que les diverses parties de la borne soient plus nombreuses de façon à ne pas rendre pénible leur assemblage. Au début de l'après-midi, la tâche terminée, le retour se fit à Saint-Girons où fut pris un repas en commun, auquel furent conviés les deux pilotes de l'hélicoptère.

Dès le retour des Délégués frontaliers à TOULOUSE et LERIDA, il fut rendu compte à PARIS et MADRID de la réussite de l'opération demandée en 1995. Le présent rapport fut promis. Il a connu quelque retard à cause du rassemblement des documents photographiques devant l'accompagner."